

Mont-Laurier, le 11 novembre 2003

Madame Danielle Dallaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bur. 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : *Demande d'information pour le projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand*

Madame,

En réponse à votre demande d'information du 10 novembre dernier, seule l'affectation « Salubrité publique » du Schéma d'aménagement permet l'activité « gestion des résidus ». Ainsi selon les règles actuelles, tout agrandissement éventuel du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand doit se faire à l'intérieur des limites de cette affectation.

Telle que délimitée au plan des grandes affectations du Schéma d'aménagement que nous vous avons déjà transmis, l'affectation « Salubrité publique » de Marchand occupe un territoire d'une superficie de 590 000 m².

De façon approximative, l'espace occupé par le lieu d'enfouissement sanitaire actuel et l'agrandissement projeté, occuperait un peu plus que la moitié de cette affectation. Ainsi, un éventuel agrandissement, au terme des trente années de vie prévues pour le projet d'agrandissement actuel, devrait se réaliser dans cet espace résiduel. Quant à savoir si cet espace est propice sur le plan technique et environnemental pour un tel usage, nous ne disposons pas de données suffisantes pour répondre à cette question. Le promoteur et le ministère de l'Environnement ayant étudié attentivement le secteur devraient davantage être en mesure d'y répondre.

... / 2

Pour des renseignements additionnels, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Recevez, Madame, mes salutations les meilleures.

Le directeur adjoint,

JL/sl

Jean Labelle